

Ecomaison lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur du réemploi et de la réutilisation du mobilier

Au sein de son programme dédié, Ecomaison a lancé, le vendredi 9 février 2024, son Appel à Manifestation d'Intérêt « Réemploi et Territoires ». Un engagement de 3,6 millions d'euros, va permettre de financer des projets portés par les acteurs de l'économie sociale et solidaire pour accroître le réemploi du secteur de l'ameublement, tout en favorisant l'emploi social et l'insertion.

Dès 2024, Ecomaison souhaite confier aux associations **140 000 tonnes de mobilier par an**¹, soit 25% de produits supplémentaires par rapport à 2023, pour encourager et soutenir les activités de collecte, de tri et de réemploi des produits d'ameublement.

Soutenir les projets et initiatives au cœur des territoires

Il s'agit du premier Appel à Manifestation d'Intérêt "Réemploi et Territoires", qui sera organisé sur trois sessions annuelles.

Son objectif ? Au-delà de la contribution directe de ces projets aux ambitions de progression du réemploi, il permettra à Ecomaison d'**identifier et de faire émerger, dans chaque région, des projets construits dans une logique de dynamique territoriale.**

Il s'adresse aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) exerçant une activité de réemploi-réutilisation de mobilier, ainsi qu'à des collectifs d'acteurs publics / privés en groupement et incluant un acteur de l'ESS en pilotage du projet.

En fonction de leur ambition, du rayonnement territorial et de l'impact attendu, les projets pourront bénéficier d'une aide **financière pouvant aller de 20 000 € à 300 000€ sur 2 ans**. Ces montants sont cumulables avec d'autres aides ou subventions susceptibles d'être apportées par d'autres institutions.

Plus largement Ecomaison consacre au Réemploi Solidaire **19,6 millions d'euros**, dont 16 millions d'euros dans le Fonds Réemploi.

¹ Cela représente 10% des volumes de mobiliers usagés collectés en France

Ecomaison lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur du réemploi et la réutilisation des articles de la maison

Les projets et activités prioritaires organisés autour de 6 axes :

1. Augmenter le réemploi en développant **les solutions de vente et de don**
2. Améliorer **l'approvisionnement en gisement de produits qualitatifs** pour les acteurs du réemploi de l'ESS
3. Améliorer les conditions de **la remise en état** via de nouveaux moyens matériels ou de nouvelles capacités
4. Développer **les compétences et la professionnalisation** des acteurs du réemploi solidaire
5. Contribuer à l'augmentation des volumes réemployés-réutilisés par **l'innovation**
6. Développer une offre de **réparation**

À titre d'exemples, les projets pourront porter sur le développement de nouvelles sources d'approvisionnement, la création ou l'extension d'espaces de vente ou de stockage, de programmes d'amélioration des ventes ou encore la formation aux métiers du réemploi (rénovation, menuiserie, ébénisterie, etc.).

La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

Les dossiers seront étudiés par Ecomaison et présentés à un comité composé de spécialistes du réemploi, du secteur de l'ameublement, de représentants des collectivités locales et régionales. Le comité, en cours de constitution, jouera le rôle de jury dans la sélection des projets.

Pour candidater à la première session, **les dossiers** (formulaire, présentation et annexe financière) **sont à déposer au plus tard le 30 avril 2024**, minuit, sur la plateforme espace-innovation.ecomaison.com/fr/challenges/reemploi.



« 2024 marque une nouvelle étape pour Ecomaison avec l'accélération du réemploi solidaire dans la filière de l'ameublement. Outre l'investissement de 6% de notre chiffre d'affaires, l'Appel à Manifestation d'Intérêt sera un levier fort de notre action, tout en mobilisant l'ensemble des parties prenantes autour de ce projet environnemental, social et sociétal »,

Dominique Mignon, Présidente Ecomaison

Ecomaison lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en faveur du réemploi et la réutilisation des articles de la maison

A propos

Ecomaison est l'éco-organisme agréé par l'État pour gérer le tri, la collecte, le réemploi et le recyclage des objets et matériaux de la maison : mobilier, literie, textiles de décoration, produits et matériaux de construction du bâtiment, articles de bricolage et de jardin, jouets.

Historiquement créé en 2011 – alors sous le nom d'Eco-mobilier - par 24 distributeurs et fabricants français de mobilier, Ecomaison est désormais composé de 68 actionnaires issus des secteurs de l'ameublement, de la literie, du bâtiment, du bricolage, du jardin et du jouet. A sa création, 55% des meubles étaient enfouis. En 2022, 97% des meubles ont bénéficié d'une solution de réemploi ou de recyclage. Les progrès accomplis font du secteur de l'ameublement une filière efficiente, référente pour la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

Ecomaison est l'éco-organisme de la maison : ecomaison.com



Contacts presse

Agence CIA

Ophélie Godard - 06 66 36 90 11 – ogodard@agence-cia.com

Mélissa Bire - 06 50 02 16 38 – mbire@agence-cia.com